



Depuis deux semaines, notre quotidien est à nouveau bouleversé. Les crèches et les écoles sont fermées jusqu'au 26 avril, les collèges et lycées jusqu'au 3 mai et les vacances scolaires sont décrétées pour deux semaines identiques sur tout le territoire. Des millions de parents ont dû s'organiser pour assurer la garde des enfants et la continuité pédagogique. Au vu des nombreux dysfonctionnements, il est évident que cette nouvelle phase d'enseignement à distance n'a pas été anticipée et que les questions de fracture numérique et de décrochage scolaire n'ont pas été résolues. De même sur le terrain de l'égalité entre les femmes et les hommes quels enseignements ont été tirés ? Il est vrai que cette crise sanitaire ne sévit que depuis un an !

Un récent rapport de la Fondation des Femmes « l'impact du covid-19 sur l'emploi des femmes » rejoint l'analyse de la CGT sur l'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes pendant cette crise sanitaire. L'étude revient sur le premier confinement, qui aurait pu marquer le début d'un nouvel équilibre pour le partage des tâches domestiques et éducatives au sein des couples, mais qui a en réalité aggravé les déséquilibres.

Dans la Fonction publique, les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont prévues pour les parents d'enfants de moins de 16 ans pour les missions non télétravaillables et sans condition d'âge quand les enfants sont en situation de handicap. Dans la territoriale, les contractuels et les titulaires à temps non complet ne sont pas couverts par des ASA mais par des arrêts de travail dérogatoires assortis d'indemnités journalières.

Pour les missions télétravaillables, les ASA ne concernent que les parents d'enfants en bas âge et ce jusqu'au primaire inclus pour un parent s'il n'a pas de mode de garde alternatif.

Les établissements accueillent exclusivement les enfants de parents exerçant des métiers prioritaires comprenant les soignant·e·s, les enseignant·e·s et d'autres professionnel·le·s dans les EHPAD, l'aide à domicile, les crèches, l'aide sociale à l'enfance. Les policier·e·s, les surveillant·e·s pénitentiaires, les sapeur·euse·s-pompier·e·s sont également des métiers prioritaires... Même si le gouvernement fait un pas, pour la CGT ce n'est pas suffisant car les parents d'enfants au collège ou au lycée devront encore télétravailler avec toute la famille présente chez soi.

La fermeture des écoles entraîne une surcharge de travail impossible à cumuler avec le télétravail, d'autant plus que 83 % des employeurs n'ont ni allégé la charge de travail ni aménagé les horaires pour les parents. La prise en charge des enfants pendant le télétravail fait exploser le stress et génère un cocktail de risques psychosociaux.

[... suite à télécharger](#)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

fichiers:



[Télécharger cgt-fonction-publique-premieres-de-corvee.pdf](#) (193.35 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
